

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Prolongation de la convention d'objectifs ville de Quimper - MPT de Penhars

La convention d'objectifs signée par la ville de Quimper et la MPT de Penhars arrive à échéance le 31 mars 2016. Afin de rentrer dans la phase opérationnelle par la mise en œuvre de l'ensemble des procédures formalisées en 2016, il est proposé de prolonger la convention actuelle d'une année.

La convention d'objectifs signée par la ville de Quimper et l'association MPT de Penhars arrive à échéance en 2016. Le travail d'élaboration des procédures internes relatives au fonctionnement global de la structure, au renouvellement des fiches de postes, à l'amélioration de l'accueil et à la refonte du secteur jeunesse a été réalisé durant l'année 2015.

Afin de mettre en œuvre de façon opérationnelle l'ensemble de ces procédures sur l'année 2016, il est proposé de prolonger d'un an la convention actuelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant de prolongation à la convention jusqu'au 31 mars 2017.